

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 28 août 2025

-----

Date de convocation : 22 août 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 2 Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Guy LABARRERE, Olivier CHARRET

ABSTENTES : Audrey VANHOOREN, Bérénice DABAN

PROCURATIONS : Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE, Olivier CHARRET à Alexandre LARRUHAT

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

### DÉLIBÉRATION N° 2025-34 :

#### Elargissement d'une portion de la voie communale dite Las Grabes

Le Maire rappelle qu'une portion de la voie communale dite Las Grabes a été élargie, il y a des années, avec l'accord du propriétaire concerné. Toutefois, l'acte constatant le transfert de propriété n'a pas été dressé.

Il propose de régulariser cette situation et d'acquérir à titre gratuit la parcelle sise à ASSON et cadastrée section AB n° 473, d'une superficie de 24 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Jean-François FRECHOU.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** - de régulariser l'élargissement d'une portion de la voie communale dite Las Grabes ;

- d'acquérir titre gratuit la parcelle sise à ASSON et cadastrée section AB n° 473, d'une superficie de 24 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Jean-François FRECHOU, nécessaire à cette opération ;

- de classer l'emprise dans le domaine public.

**PRÉCISE** que tous les frais seront à la charge de la Commune.

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de mettre le plan et le tableau de classement des voies communales à jour.

**VOTE**

<b>POUR</b>	<b>17</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Pour copie conforme,  
Le Maire

